

Aides financières pour les vacances

Le Pass colo

Utilisable pendant les vacances scolaires dès l'été 2025, le Pass colo est une aide au départ en colonie de vacances destinée aux **enfants qui fêtent leurs 11 ans** dans l'année. Cette aide est accessible aux familles dont le **quotient familial est inférieur ou égal à 1 500 €**. Elle peut aller de **200 à 350 €** et est cumulable avec d'autres aides.

https://www.vacances-pour-tous.org/vv/vpt/colonies-de-vacances/vacances-pour-tous-pass-colo-page-232/?gad_source=1&gclid=CjwKCAjwrcKxBhBMEiwAIVF8rDhrFd_VISWQIEXcPhoW7TsqRGqsBd-vNYrSWB1aouke4VdP9AVU3RoCy9kQAvD_BwE



Le dispositif « Colos Apprenantes »

Il a pour objectif de permettre en priorité aux enfants issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville mais également des zones rurales, ou en **situation socio-économique précaire** de partir en été.

Voici les critères d'éligibilité à l'aide de l'Etat :

- votre enfant a entre 3 et 18 ans ;
- être en reconnu en situation de handicap ;
- ou relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ;
- ou être domicilié en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ;
- ou être domicilié en zones de revitalisation rurale (ZRR) ;
- ou avoir un quotient familial de la Caisse d'allocation familiale (CAF) compris entre 0 et 1500 €.

<https://www.jeunes.gouv.fr/colos-apprenantes>



Colonies de vacances et séjours linguistiques subventionnés pour les agents publics (dont les enseignants de l'enseignement privé)

Ces organismes bénéficient de subventions déduites du coût (sur présentation de l'avis d'imposition et de la dernière fiche de paye). Il s'agit de séjours sportifs, culturels et linguistiques à tarifs intéressants, selon le quotient familial :

Les Fauvettes : <https://www.les-fauvettes.fr/>

CGCV : <https://www.cgcv.org/com/homepage>



Chèques vacances

Ce dispositif permet de constituer en douceur son budget vacances, culture, loisirs et un large éventail d'activités culturelles et de loisirs.

Le Chèque-Vacances est un titre de paiement utilisable toute l'année et pour toute la famille (il peut être utilisé par le conjoint, les enfants et ascendants à charge du bénéficiaire).

Il repose sur une épargne préalable du bénéficiaire qui est abondée d'une participation de l'employeur. La participation de l'État peut représenter de 10 % à 30 % du revenu épargné par l'agent pendant une durée de 4 à 12 mois (jusqu'à 35% pour les moins de 30 ans).

Sur cette page vous pourrez voir si vous êtes éligible aux chèques vacances, vous pourrez constituer ou renouveler votre dossier :

<https://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr/agents/Views/Accueil.aspx>



Aides financières pour les visites culturelles

Le pass education

Le Pass Éducation permet **d'accéder gratuitement aux collections permanentes de plus de 160 musées et monuments nationaux.**

Il est attribué à tous les personnels rémunérés par l'Éducation nationale - stagiaires, titulaires ou contractuels - **exerçant de manière effective en école, collège, lycée publics et privés sous contrat**, c'est-à-dire les professeurs, les personnels de direction, d'éducation, les personnels administratifs, sociaux et de santé, les personnels d'orientation, AESH, etc y compris ceux qui travaillent à temps partiel.

Il est distribué par les chefs d'établissement dans les écoles, collèges et lycées publics et privés sous contrat et prend la forme d'une carte tamponnée par l'établissement valable trois ans.

Préau

L'association nationale Préau du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse permet de bénéficier, à des tarifs préférentiels, de nombreuses prestations culturelles, de loisirs, sportives, touristiques ainsi que d'avantages commerciaux.

L'adhésion est gratuite pour tous les personnels. Il suffit de se connecter avec son adresse mail académique (pour les actifs) ou une adresse mail personnelle (pour les retraités) et de créer un compte.

Dans la rubrique « Billetterie », vous aurez accès à un catalogue proposant un vaste choix de prestations à des tarifs préférentiels : places de cinémas, entrées à des parcs d'attraction, visites de lieux touristiques, places de spectacles etc...

<https://www.preau.education.fr/com/homepage>



L'application CFTC

Les adhérents peuvent profiter de nombreux avantages et réductions dans l'onglet « profiter ».

Les aides de la CAF

Selon leur quotient familial, les CAF ou MSA peuvent proposer aux familles des aides au départ en vacances, que ce soit en famille ou en séjour type colonie ou accueil à la journée pour les enfants sans leurs parents. L'aide AVF (Aide aux Vacances en Famille), d'un montant maximum de 720€, utilisable pour un séjour de 15 jours maximum, dans un lieu labellisé VACAF, peut être attribuée aux familles dont le quotient familial ne dépasse pas 700€.

Les familles éligibles aux aides ont normalement reçu en début d'année civile un avis par courrier ou message (dans leur espace CAF) notifiant les aides octroyées et les montants, variables selon la composition familiale, les revenus et les choix de la CAF concernée.

**Pour toute demande, n'hésitez pas à contacter
Jenny van de Wèghe, votre référente Protection sociale.**

